



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE
DE LA BOURGEOISIE DE MARTIGNY
LE MERCREDI 24 MARS 2021**

La Présidente Mme Sonja Pillet souhaite la bienvenue à toute l'assemblée bourgeoisière en précisant que la tenue de celle-ci a fait l'objet d'un plan sanitaire approuvé par la taskforce. Des mesures ont donc été prises en matière de lutte contre le covid et elle rappelle les gestes barrières à respecter : le port du masque obligatoire, la désinfection des mains à l'entrée, garder la distance entre les chaises, ne pas utiliser les poignées de porte. Pour les besoins du traçage, les coordonnées apposées dans la liste de présence seront détruites après 14 jours en ce qui concerne les numéros de téléphone. Seules subsisteront les données habituelles obligatoires dans la liste des présences.

ORDRE DU JOUR :

(Présentation d'un Powerpoint visible sur écran durant l'assemblée).

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Liste des présences**
3. **Présentation du conseil 2021-2024**
4. **Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (18 août 2020)**
5. **Présentation et accueil d'un nouveau bourgeois**
6. **Remise des diplômes de la Bourgeoisie aux récipiendaires 2020**
7. **Rapport du conseil bourgeois**
8. **Comptes 2020**
 - **présentation des comptes**
 - **rapport de l'organe de révision**
 - **approbation des comptes**
9. **Présentation et approbation du budget 2021**
10. **Activités 2021**
11. **Remise du legs Aubert aux apprenti.es bourgeois.e.s diplômé.e.s en 2020**
12. **Présentation du Règlement de la Bourgeoisie (ajout des biens de Charrat/ correction du règlement 2020)**
13. **Approbation du nouveau tarif d'agrégation**
14. **Présentation du site internet**
15. **Divers**

La présidente demande si quelqu'un veut ajouter un point à cet ordre du jour que tout le monde a reçu.

- **Pas d'objection concernant cet ordre du jour, il est donc accepté tel que présenté.**

Elle excuse quelques personnes comme Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz qui nous rejoindra plus tard ainsi que l'absence du Vice-Président de la commune M. David Martinetti (son épouse et sa fille) ; les autres personnes absentes qui ne seront pas nommées car nombreuses seront néanmoins inscrites dans le procès-verbal.

- Michaël Hugon, René Quiros, Jérémie et Sinjezana Lugari, Janot Guex-Crosier, Brigitte Constantin, Jean-Philippe Tissières, Jean-Claude Luy, Luy Hannelore, famille Gabrielle, Romain et Roland Carrupt, Françoise Vouilloz, Marlyse et Jean-Marie Volluz, Georges Saudan, Jean-Pierre et Aminata Terretaz, Gay-des-Combes Florence, Closuit Valentin, Roche Liliane.

Elle salue tout particulièrement les bourgeois.es domicilié.e.s à Charrat qui participent pour la première fois à l'assemblée primaire et souhaite qu'ils se sentent bien au sein de la Bourgeoisie de Martigny.

Une minute de silence est demandée pour toutes les bourgeoises et bourgeois disparus en cette période morose où beaucoup ont perdu un des leurs.

1. Ouverture de l'assemblée

La Présidente déclare l'assemblée ouverte et précise qu'elle a bien été convoquée conformément à la loi sur les communes et bourgeoises: par publication au pilier public, par voie de presse, au bulletin officiel et Gazette. En sus, la convocation a été envoyée par courrier à toutes les bourgeoises et tous les bourgeois de Martigny.

Nomination de 2 scrutateurs :

- Valérie Luisier
- Alexandre Abbet

2. Liste des présences

- **Nombre de participants** : 76 dont 6 personnes du Conseil bourgeoisial avec la chancelière et les 2 réviseurs des comptes M. Laurent Trolliet et Nicolas Martinet.

3. Présentation du conseil bourgeoisial 2021-2024

La Présidente présente le nouveau conseil et remercie les électrices et les électeurs pour leur confiance. Elle assure que tous mettront leur énergie et leur entrain à mener à bien leur mandat à la Bourgeoisie.

Pour cette législature 2021-2024 tous les membres du Conseil se présentent tour à tour et détaillent le cahier des charges de leur dicastère :

Fred Délez, vice-président, en charge de :

- la vigne du Guercet, stock de vin et relation avec la maison Rouvinez ;
- la gestion du four à pain, membre de la commission « du four à pain »
- des locations au Mayen Moret. Il salue en particulier le nouveau conciergeprésent ce soir, M. Jérôme Chappot.

Sylviane Gomes-Farquet, conseillère, en charge de :

- l'alpage de la Forclaz avec la rénovation prochaine du plancher de l'étable,
- l'entretien à la Dzite et Plan Ceux,
- l'organisation des locations,
- cette année, supervision de la rénovation de la buvette de la Forclaz.

Chantal Jollien-Cretton, conseillère (cf annexe)

- Entame sa deuxième législature.
- Gère le site du Planard : la covid ayant tout bousculé en 2020, ce lieu de festivités a subi des annulations mais fort heureusement la perte a été atténuée par le maintien de réservations en deuxième partie de saison.
- Veille à la conservation de ce patrimoine par un entretien régulier des diverses parties du site, elle remercie Mesdames Darioly pour leur aide précieuse à la conciergerie.
- Au printemps, première mission importante : la réparation de la conduite d'eau qui fuit désespérément... et qu'il faudra changer complètement pour assurer l'alimentation en eau potable sur tout le site du Planard.
- Un projet lui tient particulièrement à cœur, c'est la rénovation du chalet des bergers destiné à être un lieu d'accueil pour des familles qui n'ont pas la possibilité de parcourir le monde. Cette mise en œuvre est importante au niveau du budget mais échelonnée sur plusieurs années. La première phase de ces travaux devrait commencer par la rénovation du toit et le Conseil espère débuter ce printemps.
- Est membre du Comité de gestion du Triage Forestier Martigny-Vallée du Trient : composé de 6 personnes dont Monsieur Pascal Lugon pour la présidence, Monsieur Valentin Gay-des-Combes, pour la vice-présidence. Elle remercie Yvon Rouiller ainsi que toute son équipe de bûcherons pour le travail accompli et pour son entière collaboration avec la Bourgeoisie de Martigny.

Jacques Vuignier, conseiller, en charge de : (cf annexe)

- Faire le point sur toutes les conventions signées avec divers partenaires et les mettre à jour ainsi que différentes polices d'assurances arrivant à terme.
- Entretien des routes forestières : du Mayen Moret, du Planard et le projet de la route forestière de la Grand Jeur entre Chemin-Dessous et le Planard.
- de la finalisation de la construction de la buvette avec sa collègue du dicastère de l'alpage de la Forclaz ; début des travaux ce printemps.
- La carrière de Lihombert : située sur la route de Salvan vers l'usine d'Émosson. Dans les années 1980, une entreprise de la région avait la charge d'exploiter cette carrière. Laisée à l'abandon, il y a deux ans le conseil Bourgeoisial a présenté à l'Assemblée Primaire le projet de réutiliser ce site ; avec la participation de trois entrepreneurs de la région, la bourgeoisie a créé une société anonyme afin de réutiliser cette carrière pour la remplir de matériaux divers. Le projet est en attente de recevoir les autorisations communales et cantonales.
- Autres activités liées à la Bourgeoisie : vice-président de la Fédération des Bourgeoisies valaisannes et délégué de cette dite fédération auprès du comité de Forêt Valais.
- Dans le cadre de Forêt Valais, président de la commission des apprentis bûcherons.
- Mandaté par le Comité de la Fédération des bourgeoisies valaisannes, membre du comité de Lignum.

La Présidente reprend la parole en remerciant ses collègues puis présente Mme Christiane Abbad : secrétaire de la Bourgeoisie et chancelière pour la prise du procès-verbal lors des séances du conseil bourgeoisial.

Sonja Pillet se présente et exprime le plaisir qu'elle a à présider ce conseil.

- Pour cette nouvelle législature, elle est en charge de Charavex.
- La Présidente relie tous les dicastères en un conseil et s'assure que tout fonctionne au mieux, que chacun.e se sente bien dans son poste.
- Les éléments manquants dans ce tour d'horizon des activités du conseil bourgeoisial sont : les représentations officielles, les visites aux nonagénaires, les assemblées officielles, tout cela concerne tous les conseillers et conseillères et sont donc regroupés dans un dicastère appelé simplement « tous ».
- Gère les finances : budgets, dépenses et rentrées ; gestion du courrier, les relations avec la commune, les autres bourgeoisies et le canton.
- Participe à l'Assemblée du Triage forestier de Martigny-Vallée du Trient et autres organes officiels. Merci particulier à Yvon Rouiller (présent dans la salle) pour sa précieuse collaboration et sa disponibilité sans faille (une bouteille lui est remise).
- A également à cœur d'échanger et de rencontrer les bourgeoises et les bourgeois pour entretenir le lien par des manifestations qui contribuent à faire vivre la Bourgeoisie.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée 18.08.2020

Pas de demande de relecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 août 2020 qui a été mis à disposition de chacun au secrétariat ; le procès-verbal **est donc approuvé à l'unanimité**.

5. Présentation et accueil d'un nouveau bourgeois

M. Claude Clerc a fait une demande en bonne et due forme auprès du Conseil bourgeoisial qui l'a reçu le 10 mars 2021. La Présidente lit son parcours de vie dans un bref résumé : natif du bord du Lac, aux Evouettes, actuellement employé chez BASF à Monthey, domicilié à Martigny depuis son divorce et père d'une fille. Passionné de théâtre, fan de moto. Il serait fort honoré d'être admis en qualité de Bourgeois car il fait bon vivre à Martigny, dit-il !

La Présidente demande à l'assemblée de valider cette demande d'agrégation

- **L'assemblée accepte M. Claude Clerc en qualité de nouveau bourgeois de Martigny et il est applaudi chaleureusement.**

6. Remise des diplômes de la Bourgeoisie aux récipiendaires 2020

Fred Délez remet les diplômes aux bourgeoises et bourgeois agrégé.e.s le 18 août 2020 à :

- Bosson David, Bosson Sylvie et leur fille Maggy Bosson.
- Vouilloz Gonzague et ses 4 enfants : Héloïse, Justine, Alexis et Tanguy Vouilloz.
- Kalbermatten Nadia.

Tous sont applaudis chaleureusement.

7. Rapport du Conseil bourgeoisial

- Année peu ordinaire et morose, le rapport sera bref.
- Les séances de Conseil (une fois par mois) ont été un peu perturbées lors du semi-confinement mais beaucoup de travail possible grâce à la technologie.
- Mauvaises surprises à la fin de l'hiver 2020, des réparations ont été nécessaires sur le toit de la Forclaz, de la Dzite et à Plan Creux et au manteau de la cheminée à Charavex. Fort heureusement tous ces frais de sinistre ont été acceptés et compensés financièrement en partie par les assurances (moins les franchises).
- Les locations au Planard et à Plan Creux ont subi les conséquences du Covid par quelques annulations mais d'autres ont pu être maintenues en fin de saison.
- La sortie du 15 août à Charavex a été particulière mais en fin de compte son organisation modeste (*pique-nique apporté par chacun dans son sac à dos*) a quand même été un succès puisque environ 80 personnes ont participé. Apéritif avec bonne humeur et chansons comme toutes les années.
- La fête de la Fédération des Bourgeoisies valaisannes a eu lieu à Saint-Maurice qui fêtait ces 850 ans d'existence. Le drapeau de la Fédération valaisanne a été inauguré à cette occasion. Un grand merci à Willy Darbellay pour avoir assumé, avec bonne humeur et sourire, de porter le drapeau de la Bourgeoisie de Martigny (*présent dans la salle et remercié par le don d'une bouteille*).
- La rencontre traditionnelle des bourgeoisies de plaine n'a pas eu lieu ainsi que l'Assemblée fédérale des bourgeoisies suisses.
- L'an passé, le traditionnel repas de la bourgeoisie, en novembre, a été annulé mais souhaitons que cette année il puisse avoir lieu.
- La vente des sapins a été quelque peu perturbée par le changement du lieu de vente qui a été organisée au Triage forestier mais avec l'accueil chaleureux d'Yvon Rouiller qui a compensé le froid intense et l'absence de vin chaud avec friandises habituellement offertes aux bourgeois(es).
- Les visites aux Nonagénaires ont quelque peu été bousculées mais tous ont reçu leurs dons : Mesdames Lucienne Giroud, Nelly Darbellay et Jacqueline Closuit, Andrée Gay-Crosier puis Messieurs Paul Guex, Hugues Pillet.

Pour terminer le rapport, la Présidente remercie ses collègues du conseil pour leur engagement et leur énergie, merci à notre chancelière et secrétaire, à tous les gens qui donnent des coups de main à la Bourgeoisie ; un grand merci à la municipalité de Martigny pour leurs excellentes relations et collaborations appréciées.

Mme Sonja Pillet s'adresse à l'assemblée concernant ce rapport et s'il a suscité des questions de sa part ? **Aucune**

8. Comptes 2020

La présidente annonce la lecture des comptes 2020 de Charrat dont le bilan final va être assimilé au bilan d'ouverture 2021 de la Bourgeoisie de Martigny. Tous ces comptes ont été mis à la disposition des bourgeois.es au secrétariat pour être consultés.

Présentation et lecture des comptes 2020 par la Présidente :

« Je vous présente donc tout d'abord les comptes de la Bourgeoisie de Charrat puisque la fusion est effective depuis le 1^{er} janvier 2021. Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, nous avons le plaisir de vous les soumettre comme suit :

- **les comptes de fonctionnement 2020** se soldent par un **excédent de revenus** de : **Fr. 106 214.40**. **Les charges** se montent à **Fr. 11 852.55** et **les produits** à **Fr. 118 066.95**.
 - Ce bon résultat s'explique par l'indemnité de sortie du Triage Catogne-Mont Chemin qu'a perçue la Bourgeoisie de Charrat pour la somme de **Fr. 110 198.-**. À noter, la perte qui aurait été subie de **Fr. 3850.-** de location en moins pour le Mayen Moret par rapport à l'exercice 2019.
 - **Le bilan à l'actif** : des avoirs et des placements dans le patrimoine financier pour **Fr. 389 329.52** et des investissements propres au patrimoine administratif pour **Fr. 123 855.-**. Le four banal cédé à la Bourgeoisie de Charrat par la commune de Charrat (pour **Fr. 1.-** au bilan 2020) a été complètement amorti au cours de l'exercice 2019.
 - **Le bilan au passif** : engagements courants de **Fr 168 603.93** concernant la construction du Mayen Moret et un fonds de reboisement à la Raiffeisen de **Fr. 279 103.82**. Ce fonds est disponible uniquement pour l'entretien des forêts.
- **Actif et passif : Fr. 733 184.52.**
 - **Excédent actif et fortune nette au 31.12.2020 de Fr. 285'476.77.**
- **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION : (en annexe)**

La présidente passe la parole à M. Martinet Nicolas, représentant la fiduciaire Cefima de Leytron, qui a accompli son mandat selon la loi et affirme que les comptes annuels 2020 de Charrat sont conformes. En conséquence, il recommande à l'assemblée primaire de les approuver.

- **APPROBATION DES COMPTES DE CHARRAT 2020 :**

La présidente demande si l'assemblée a des questions ? **Non aucune.**

1. « Approuvez-vous les comptes de Charrat tels que présentés ? »
2. **Les comptes de la Bourgeoisie de Charrat sont approuvés à l'unanimité.**

Remerciements à M. Nicolas Martinet qui quitte l'assemblée.

En annexe du présent procès-verbal :

- les comptes de fonctionnement 2020
- comptes 2020 récapitulatifs
- le bilan au 31.12.2020
- le rapport de l'organe de révision Céfima de Leytron.

La Présidente salue l'arrivée dans la salle de Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz.

Comptes 2020 (suite)

COMPTES 2020 DE LA BOURGEOISIE DE MARTIGNY

Introduction et lecture des comptes 2020 par la Présidente :

- «Je vous présente les comptes de la Bourgeoisie de Martigny et les sou mets à votre examen » :

- **Pour les comptes de fonctionnement** : le total des charges s'élève à **Fr. 359 083.-** et le total des produits à **Fr. 278 514.-**. La perte d'exploitation de **Fr. 80 569.-** est compensée par le bon résultat financier de **Fr. 109 112.-** versés par le Triage forestier de Martigny pour notre participation au bénéfice. Après déduction des charges financières de **Fr. 442.-** nous obtenons **un excédent de produits de Fr. 28 101.-**.

- **Le bilan à l'actif et au passif : Fr. 2 224 625.-**
- **L'excédent de produits de Fr. 28 101.- donne une fortune de Fr. 1 670 548.-.**

- La présidente demande s'il y a des questions et des remarques à propos de cette présentation des comptes ? **Pas de questions.**

- **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION : (rapport en annexe)**

La présidente passe la parole à M. Laurent Trolliet de la fiduciaire Fidag qui a accompli son mandat selon la loi et affirme que les comptes annuels 2020 de la Bourgeoisie de Martigny sont conformes. En conséquence, il recommande à l'assemblée primaire de les approuver.

- APPROBATION DES COMPTES DE MARTIGNY 2020 :

La présidente pose la question : approuvez-vous les comptes 2020 ? Y a-t-il abstention ?

- **L'assemblée approuve les comptes de la Bourgeoisie de Martigny à l'unanimité.**

BILAN D'OUVERTURE AU 1^{er} janvier 2021 (en annexe le détail) :

Suite à la fusion, à l'actif et au passif de la Bourgeoisie de Martigny un montant de Fr. 2 224 625.- augmenté de Fr. 733 185.- (provenant de l'actif et passif de la Bourgeoisie de Charrat). Bilan d'ouverture Fr. 2 957 810.-.

La présidente demande s'il y a des questions ? **Aucune.**

M. Laurent Trolliet est remercié et quitte l'assemblée.

En annexe du présent procès-verbal :

- les comptes 2020 de la Bourgeoisie de Martigny
- l'outil indicateur 2020.
- Le rapport de révision de la Fidag.

9. Approbation et présentation du budget 2021

• **Présentation du budget de fonctionnement 2021 (en annexe)**

- Total des produits **Fr. 211 000.-** et total des charges **Fr. 205 000.-** avec un résultat de fonctionnement avant amortissement de **Fr. 6000.-**. Fin de l'exercice avec un excédent de produits de **Fr. 1000.-**.

• **Présentation du budget d'investissement 2021 à 2024 (en annexe)**

2021 : total de **Fr. 95 000.-** pour construction buvette (financé par don Fondation Léonard Gianadda Mécénat en 2020 pour **Fr. 68 308.-** et des subventions du canton et commune de Trient à venir : prévues **Fr. 36 000.-**), plancher de l'écurie fr 15000.-, brasseur à purin environ fr 8'000.-, divers travaux au planard environ **Fr. 10 000.-** et la rénovation du Chalet des bergers pour **Fr. 25 000.-** (en priorité le toit), site internet et logistique pour **Fr. 11 000.-**, achat d'un terrain à la Forclaz **Fr. 26 000.-** (négocié en 2020).

2022 : **Fr. 40 000.-** (réservoir à Charavex et chalet des bergers).

2023 : **Fr. 25 000.-** (chalet des bergers).

2024 : **Fr. 25 000.-** (chalet des bergers).

- Avez-vous des questions ? demande la présidente.

M. Alexandre Abbet interroge sur l'investissement au Mayen Moret qui est à zéro ?

Réponse : comme c'est la première année pour ce bien provenant de la fusion, la Bourgeoisie de Martigny n'a pas de recul pour prévoir un investissement pour cette année.

La Présidente demande l'approbation du budget 2021 de fonctionnement et du budget d'investissement de 2021 à 2024.

- **L'assemblée valide les budgets tels que présentés.**

10. Activités 2021

La présidente commente les rendez-vous inscrits dans l'agenda :

- Malheureusement, annulation de la Marche des Sentiers de Vison. Elle indique la coopération naissante avec l'Association des habitants de Charrat dont Fred Délez est notre représentant quand c'est nécessaire.
- Le rendez-vous en avril pour l'initiative «Martigny ville propre » a été annulé (il aura lieu éventuellement en septembre). S'inscrire auprès du secrétariat de la Bourgeoisie.
- Le 15 août à Charavex, on verra ce qui se passera d'ici là. Des travaux prévus, à l'entrée du Chalet Morand, 3 petits bancs et la rambarde seront renouvelés.
- Le repas de la Bourgeoisie le 07 novembre, à voir l'évolution de la situation sanitaire.
- Au Planard quelques petits travaux d'installation à l'intérieur du dortoir et autres sont prévus.
- Plan Creux est enfin opérationnel avec notamment un joli dortoir.

(Suite activités 2021)

- Pour le couvert du Mayen Moret, les réservations ont commencé et les prix ont été alignés sur le tarif du couvert de Martigny (Fr. 150.- ou Fr. 300.-).
- En cours, la vérification et l'inventaire de tous les biens de la Bourgeoisie (contrats et conventions compris à revoir si besoin).
- Des animations sont en réflexion pour « la Commission du four à pain »
- La Bourgeoisie vient d'adhérer, cette année, au Groupement chablaisien des Propriétaires de Châtaigneraies (GCPC) ; châtaigneraie de la Bourgeoisie se situant vers le Mont-d'Ottan).
- Rencontres fédérale et cantonale : aucun programme confirmé à ce jour.

La présidente demande si quelqu'un a des suggestions : **aucune**

11. Remise du legs Aubert aux apprenti(e)s bourgeois(es) diplômé(e)s en 2020

Sonja Pillet rappelle l'origine de ce don créé à la fin du 19^e siècle pour encourager les jeunes à faire un apprentissage et obtenir un diplôme ; la bourgeoisie préserve ce nom pour la dénomination du legs. M. Léonard Closuit précise que M. Roger Aubert était un homme très dynamique (ingénieur ayant travaillé en Afrique) qui avait lancé également le Moulin de Charrat.

Les enveloppes sont remises par Jacques Vuignier en indiquant que ce don est destiné aux apprentis ayant réussi leur CFC ; malheureusement beaucoup ne répondent pas aux invitations :

Sont appelés :

- Monsieur Cretton Clément, **excusé** mais remis à son père M. Xavier Cretton
- Monsieur Dély Nathan, absent
- Madame Elezaj Dorontina, absente
- Madame Giroud Anaëlle, **s'est excusée** par courriel et elle recevra ce don.
- Monsieur Kolendowski Alexandre, absent
- Monsieur Selimi Amir, absent
- Monsieur Vouilloz Soly-Nathan, absent
- Monsieur Brumana Bryan, absent
- Monsieur Barroso Samuel, absent
- Madame Musliju Liza, absent.
- Monsieur Martinetti Ryan, **présent**, reçoit son don de **Fr. 100.-** avec des applaudissements.

12. Présentation du Règlement de la bourgeoisie *(ajout des biens de Charrat) – Correction du règlement 2020.*

- **En annexe, le règlement qui sera soumis à l'homologation du Conseil d'État.**

Après première lecture du règlement le 18 août 2020, ci-après les articles faisant l'objet d'une modification et présentés ce jour pour approbation par l'assemblée primaire :

- **Article 14, al. 1, 2** (couvert Mayen Moret de Charrat) et **al. 3**
- **Article 21 al. 1, 2, 3 et 4.**

13. Approbation du nouveau tarif d'agrégation

Tarif inclus dans le règlement et modifié comme suit :

Article 24

- **Al. 1** Le tarif d'agrégation est soumis à l'approbation de l'Assemblée bourgeoisiale et à l'homologation du Conseil d'État

a. Couple avec enfant ou sans enfant mineurs	Fr. 750.-
b. Conjoint d'un bourgeois avec enfant ou sans enfant mineur	Fr. 500.-
c. Requérant majeur seul	Fr. 500.-
d. Requérant mineur seul	Fr. 100.-

- **al. 2** En sus de la taxe, des frais de chancellerie d'un montant de Fr. 50.- sont perçus lors du dépôt de la demande d'agrégation et restent acquis à la Bourgeoisie de Martigny.
- **al. 3** La taxe d'agrégation est payable, dès acceptation du requérant par l'Assemblée bourgeoisiale, dans un délai d'un mois (art. 23, al. 4 du Règlement de la Bourgeoisie de Martigny)

La Présidente demande s'il y a des personnes qui souhaitent poser des questions et de bien vouloir approuver ce règlement.

- **Pas de questions. Le règlement incluant le tarif est approuvé par l'assemblée.**
- **Le règlement sera envoyé au canton pour être homologué et entrera en vigueur dès acceptation.**

14. Présentation du site internet

Fred Délez indique que Le Conseil bourgeoisial a confié le mandat à la société « **Poissons Volants** » à **Martigny**. La création du site est en cours et il est présenté brièvement car pour le moment seule la ligne graphique a été choisie. Celle-ci faisant référence aux forêts de la Bourgeoisie puisque c'est la couleur verte qui prédomine.

Quatre pages sont visibles via le PowerPoint présenté à l'assemblée ; Fred Délez explique qu'il faudra encore 2 à 3 mois pour présenter un site performant qui réponde aux attentes des utilisateurs. En attendant, on peut toujours consulter sur le site de la Ville de Martigny, les informations de la Bourgeoisie.

15. Divers

Mme Eliane Darbellay demande si l'on ne pourrait pas avancer la fête de l'Adonis et l'organiser lors de la fête de la Saint-Joseph. Difficile à organiser à cause du froid entre autres (à voir). M. Léonard Moret répond en précisant que la floraison de l'Adonis, en altitude, s'opère en avril. Il relève également la rénovation du four à pain et de ses alentours par la commune de Charrat qui n'a pas été annoncée et la présidente s'en excuse (ceci sera ajouté dans le présent procès-verbal).

La Présidente de la commune Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz prend la parole.

- Elle salue officiellement au nom de la commune de Martigny, tous les participants à cette assemblée. Comme la Commune municipale, elle constate que la Bourgeoisie est renforcée et fait un petit clin d'œil tout particulièrement ce soir pour la présence nombreuse des charratins.
- Elle ajoute à propos des activités 2021 sur les sentiers de l'Adonis que les marcheurs pourront acheter des victuailles sous forme « de paniers gourmands » pour **Fr. 35.-**, durant le mois d'avril, chez Robert à Charrat. Elle encourage les uns et les autres à effectuer cette promenade fort sympathique et peut-être que l'on se retrouvera à cette occasion. Fin de l'aparté et remerciements d'Anne-Laure Couchepin Vouilloz qui est applaudie par les participants.
- M. Léonard Closuit prend à son tour la parole et rappelle le rôle important des forêts protectrices de la Bourgeoisie qui empêchent entre autres les risques d'éboulements. Concernant les taxes d'agrégation, il relève le montant élevé de celles-ci qui étaient autrefois perçues et pourtant ces bourgeoises et bourgeois qui les ont payées, ne viennent pas aux assemblées depuis des années.
- Le Conseil rappelle que la Bourgeoisie vend du vin et qu'il peut être commandé à tout moment en s'adressant au secrétariat de la Bourgeoisie.

La Présidente Sonja Pillet clôt l'assemblée en remerciant toutes les bourgeoises et tous les bourgeois pour leur participation et leur souhaite une bonne rentrée tout en regrettant de ne pouvoir partager la traditionnelle verrée et recommande de garder le masque jusqu'à la sortie.

Salle communale de Martigny, heure début de 19h30 – Fin à 20h30.

La Chancelière
Christiane Abbad

La Présidente
Sonja Pillet

Remarque :

Toutes les annexes citées dans le présent procès-verbal (comptes, règlement et autres documents) ont été mis à disposition pour consultation par toutes les bourgeoises et les bourgeois au secrétariat de la Grenette, avant l'assemblée primaire du 24 mars 2022.